

SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la municipalité des Éboulements, tenue le 15 novembre 2021 à 20 h à la salle de l'Âge d'or des Éboulements, sous la présidence de Pierre Tremblay maire et à laquelle il y avait quorum. Assiste également à la réunion, Linda Gauthier, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Étaient présents : Diane Tremblay
Sylvie Bolduc
Michel Crevier
Mario Desmeules
Évelyne Tremblay

ORDRE DU JOUR

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2021 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 1ER NOVEMBRE 2021
3. ADOPTION DES COMPTES
4. DÉPÔT DES DÉCLARATIONS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS
5. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM125-2021 — 1729, ROUTE DU FLEUVE
6. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM126-2021 — 3088, ROUTE DU FLEUVE
7. APPROBATION DU PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE DU DÉVELOPPEMENT « LA SEIGNEURIE DES ÉBOULEMENTS » — PHASE VI
8. ADJUDICATION DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT « CHEMIN DE LA SAPINIÈRE ET CHEMIN GEMMA-TREMBLAY »
9. DEMANDE D'EXEMPTION DE LOYER POUR LES ANNÉES 2021 ET 2022 — CLUB FADOQ LES BLÉS MÛRS DES ÉBOULEMENTS
10. PROJET DE MISE EN COMMUN POUR L'INSTALLATION ET L'UTILISATION D'UN RÉSERVOIR D'EAU POUR LA PROTECTION INCENDIE AU DOMAINE CHARLEVOIX
11. NOMINATION D'UN SUBSTITUT AU SEIN DU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC
12. VERSEMENT DANS LE PROGRAMME DE RÉHABILITATION DE L'ENVIRONNEMENT ET POUR LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES
13. MOTION DE REMERCIEMENTS MONSIEUR EMMANUEL DESCHÊNES
14. MOTION DE REMERCIEMENTS MONSIEUR JOHNNY GAUTHIER
15. MOTION DE FÉLICITATIONS À MONSIEUR HENRI TREMBLAY
16. REPRÉSENTATION
17. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE
18. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

PROCÈS-VERBAL

209-11-21 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Sylvie Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté.

210-11-21 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021 et de la séance extraordinaire du 1^{er} novembre 2021

Il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021 soit adopté tel que rédigé.

Il est proposé par Mario Desmeules et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 1^{er} novembre 2021 soit adopté tel que rédigé.

211-11-21 Adoption des comptes

Il est proposé par Michel Crevier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la liste des comptes telle que présentée ci-dessous soit adoptée.

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATION

REMBOURSEMENT DE TAXES PAYÉES EN TROP

AUBRY-BÉLAND KATLINE	341,40 \$
BOUCHARD GERVAIS	197,73 \$
BOUCHARD MÉLISSA	259,25 \$
CIMON NICOLAS	446,20 \$
CROSSAN JESSICA	499,10 \$
DOYLE FRANÇOIS	213,61 \$
DUFOUR FRANÇOIS	299,40 \$
DUPUIS DIANE	523,20 \$
GILBERT ÉMILE	872,50 \$
GIRARD GEORGES	303,10 \$
HALL ROBERT A.	547,40 \$
TREMBLAY DAMIEN	115,87 \$
BELL CANADA	264,22 \$
BELL MOBILITÉ CELL. (LG-DT-PT)	115,99 \$
CAMP LE MANOIR	4 681,59 \$
CENTRE JARDIN DE LA BAIE	229,95 \$
CLUB D'AUTO-NEIGE LE SAPIN D'OR	172,46 \$
DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY	24,43 \$
DISTRIBUTION SIMARD	164,49 \$
ÉNERGIES SONIC INC.	1 251,94 \$
ÉQUIPEMENT GMM INC.	396,16 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	180,00 \$
FORMULES MUNICIPALES	651,32 \$
GAGNON MICHEL	250,00 \$
HYDRO-QUÉBEC	843,45 \$
LES CRÉATIONS GAUMEN	289,64 \$
LICO IMPRIMEUR	670,53 \$
MRC DE CHARLEVOIX	15,30 \$
PERFORMANCE FORD	336,78 \$
S. DUCHESNE INC.	74,03 \$
SOLUTION TÉLÉCOM	33,34 \$
STAPLES	9,51 \$
STAPLES	181,00 \$
VISA — FRAIS DE POSTE	587,70 \$
VISA — FRAIS DE POSTE	557,74 \$
	<hr/>
	16 600,33 \$

SÉCURITÉ PUBLIQUE

BELL CANADA	94,78 \$
BRIGADE DES POMPIERS	3 326,00 \$
COMMUNICATION CHARLEVOIX	91,98 \$
HYDRO-QUÉBEC	589,79 \$
INFO PAGE	99,92 \$
LE CHARLEVOISIEN	270,19 \$
NAPA PIÈCES D'AUTO	235,81 \$
THIBEAULT ET ASSOCIÉS	485,93 \$
VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL	24,91 \$
	<hr/>
	5 219,31 \$

VOIRIE-TRANSPORT

BELL	94,77 \$
BELL MOBILITÉ (GB-PB)	96,50 \$
BENOIT TREMBLAY ENT. GÉNÉRAL	919,59 \$
CHEMIN DE FER CHARLEVOIX	6 898,50 \$
ÉLECTRICITÉ GAUTHIER	891,63 \$
ESSO	4 225,87 \$

ÉQUIPEMENT PRO-CAT	94,55 \$
F. MARTEL & FILS	2 403,88 \$
GARAGE EDMOND BRADET	2 187,04 \$
GARAGE MARTIN GAUDREAU	18 729,43 \$
GARAGE MÉCANIQUE J-THEC INC.	3 692,06 \$
HYDRO-QUÉBEC	225,80 \$
LES ENTREPRISES JACQUES DUFOUR ET FILS	1 730,32 \$
LOCATION MASLOT INC.	328,46 \$
NAPA PIÈCES D'AUTOS	376,43 \$
OK PNEUS LA MALBAIE	374,25 \$
PRODUITS BCM LTÉE	561,69 \$
PROMOTEK	833,35 \$
QUICAILLERIE ALPHIDE TREMBLAY	279,56 \$
S. DUCHESNE INC.	475,60 \$
SANI CHARLEVOIX	1 178,48 \$
UNION DES CARRIÈRES ET PAVAGE	13 034,03 \$
UNI-SELECT CANADA INC.	142,32 \$
	<hr/>
	59 774,11 \$

ÉCLAIRAGE DES RUES

HYDRO-QUÉBEC	1 293,19 \$
S. CÔTÉ ÉLECTRIQUE INC.	436,91 \$
	<hr/>
	1 730,10 \$

AQUEDUC

BELL MOBILITÉ	69,00 \$
BUREAU VÉRITAS (MAXXAM)	502,44 \$
HYDRO-QUÉBEC	3 631,62 \$
PRODUITS BCM LTÉE	1 030,45 \$
PUROLATOR	52,70 \$
RÉAL HUOT	725,33 \$
	<hr/>
	6 011,54 \$

ASSAINISSEMENT DES EAUX

BELL CANADA	94,37 \$
BUREAU VÉRITAS	172,46 \$
DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY	3,50 \$
HYDRO-QUÉBEC	2 101,39 \$
PLOMBERIE O. GAUDREAU INC.	491,29 \$
PUROLATOR	4,39 \$
SANI CHARLEVOIX INC.	638,11 \$
	<hr/>
	3 505,51 \$

URBANISME

MRC DE CHARLEVOIX	583,79 \$
	<hr/>
	583,79 \$

TOURISME, LOISIRS ET CULTURE

BELL CANADA	101,68 \$
BLOUIN-GRONDIN DOMINIQUE	38,00 \$
BOLDUC ANNIE	44,00 \$
HYDRO-QUÉBEC	371,12 \$
QUINC. ALPHIDE TREMBLAY	53,60 \$
S. DUCHESNE INC.	310,61 \$
VISA — FRAIS DE POSTE	166,32 \$
VITRERIE CÔTÉ	1 918,80 \$
	<hr/>
	3 004,13 \$

FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE

VERSEMENTS DE NOVEMBRE 2021	38 489,11 \$
	<hr/>
	38 489,11 \$

DONS

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE	50,00 \$
--------------------	----------

FONDATION MAINS DE L'ESPOIR	200,00 \$
MOUVEMENT ACTION-CHÔMAGE	50,00 \$
CENTRE PRÉVENTION SUICIDE	50,00 \$
LISA DUFOUR (naissance Léa-Kim)	250,00 \$
	600,00 \$
<u>HÔTEL DE VILLE</u>	
CLOTUREX DU SAGUENAY INC.	4 540,36 \$
	4 540,36 \$
<u>STATIONNEMENT SKI DE FOND</u>	
BENOÎT TREMBLAY, ENT. GÉN.	2 429,54 \$
BÉTON PROVINCIAL	1 103,76 \$
	3 533,30 \$
<u>ÉQUIPEMENT INCENDIE</u>	
CLOTUREX DU SAGUENAY	7 947,03 \$
CMP MAYER	849,09 \$
LES ENTREPRISES JACQUES DUFOUR	6 566,70 \$
	15 362,82 \$
<u>CAMP LE MANOIR</u>	
GARAGE MARTIN GAUDREAU	661,11 \$
	661,11 \$
<u>TRAVAUX TECQ</u>	
LES ENTREPRISES JACQUES DUFOUR	228 309,50 \$
	228 309,50 \$
<u>CÔTE À GODIN</u>	
CLOTUREX DU SAGUENAY INC.	9 082,14 \$
	9 082,14 \$
TOTAL	<u><u>397 007,16 \$</u></u>

Dépôt des déclarations pécuniaires des élus

Les membres du conseil déposent leur déclaration des intérêts pécuniaires à la directrice générale Linda Gauthier.

212-11-21 Dérogation mineure n° DM125-2021 — 1729, route du Fleuve

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure N° DM125-2021 au 1729, route du Fleuve, aux fins de rendre conforme un terrain d'une superficie de 1 857 m² plutôt que 2 000 m², desservi par l'aqueduc municipal et situé à moins de 300 mètres d'un lac ;

CONSIDÉRANT que lors de la vente d'une partie du terrain en 1987, la superficie minimale à respecter était de 1 500 m² ce qui rendait conforme le terrain de 1 857,7 m². ;

CONSIDÉRANT qu'il n'est pas possible de déterminer l'année exacte où le lac a été ajouté (entre 1985 et 1990) à proximité du terrain, rendant celui-ci non conforme à la réglementation actuelle qui nécessite une superficie de 2 000 m² ;

CONSIDÉRANT que pour vendre le terrain, celui-ci doit être conforme à la réglementation municipale ;

CONSIDÉRANT que le terrain ne cause pas de problème dans le voisinage ni au point de vue environnemental ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU à l'effet d'accepter la demande de dérogation mineure ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- D'accepter la demande de dérogation mineure n° DM125-2021 sise au 1729, route du Fleuve, Les Éboulements, soit de rendre conforme un terrain d'une superficie de 1 857 m² plutôt que 2 000 m².

213-11-21 Dérogation mineure N° DM126-2021 — 3088, route du Fleuve

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure N° DM126-2021 sise au 3088, route du Fleuve aux fins d'autoriser la construction d'un garage accessoire à une maison bigénérationnelle d'une superficie de 104,05 m² plutôt que 75 m² au maximum, tel qu'exigé par la grille des constructions accessoires au tableau 5,1 du règlement de zonage n° 117-11 de la municipalité ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil, après étude de la demande, souhaitent modifier la réglementation actuelle relativement aux dimensions maximales d'un garage desservant les maisons bigénérationnelles puisque l'espace de rangement pour deux familles est insuffisant et que plusieurs demandes sont soumises en ce sens ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- D'engager le processus de modification réglementaire des bâtiments accessoires concernant les maisons bigénérationnelles et de vérifier par la suite si les dimensions du garage du demandeur seront sujettes à cette demande de dérogation ou répondront à la nouvelle réglementation.

214-11-21 Approbation du plan d'aménagement d'ensemble du développement « La Seigneurie des Éboulements » phase VI

CONSIDÉRANT que le plan d'aménagement d'ensemble (PAE) de la phase VI de 11 terrains a été analysé par le CCU selon les dix critères d'évaluation applicables à cette zone, lesquels exigeaient le dépôt de plusieurs rapports concernant :

- Le réseau routier (profil de rue) ;
- Une analyse de drainage incluant le plan s'y rapportant ;
- Le plan de lotissement incluant l'implantation future de résidence sur certains terrains ;
- Une étude géotechnique sur la stabilité des talus ;

CONSIDÉRANT qu'en complément de l'étude déposée par le promoteur, la municipalité a mandaté la firme Englobe pour effectuer une étude géotechnique afin d'évaluer la stabilité des sols et de statuer sur la prévention des risques associés au développement ;

CONSIDÉRANT que le PAE répond aux exigences demandées et que chaque conseiller(ère) s'est exprimé(e) sur le sujet ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Évelyne Tremblay et résolu à la majorité des conseillers présents,

- D'approuver le plan d'aménagement d'ensemble du développement « La Seigneurie des Éboulements » phase VI.

215-11-21 Adjudication du contrat de déneigement du « chemin de la Sapinière et chemin Gemma-Tremblay »

Il est proposé par Michel Crevier et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- D'octroyer le contrat de déneigement pour la saison hivernale 2021-2022 du « chemin de la Sapinière et du chemin Gemma-Tremblay » à Excavation Jonathan Boivin pour un montant de 12 500 \$ incluant les taxes.

216-11-21 Demande d'exemption de loyer pour les années 2021 et 2022 Club FADOQ les Blés Mûrs des Éboulements

CONSIDÉRANT qu'en raison de la COVID 19 et l'absence d'activités imposée par le ministère de la Santé publique, une exemption de loyer de deux ans a été adressée à la municipalité par la présidente du club FADOQ les Blés Mûrs des Éboulements, soit 575 \$ annuellement ;

CONSIDÉRANT que le Cercle de Fermières des Éboulements et le Cercle de Fermières de Saint-Joseph-de-la-Rive ont été touchés de la même façon et paient également le coût annuel de 575 \$;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite que les trois organismes bénéficient de la même exemption ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Desmeules et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- D'accorder une exemption de loyer pour les années 2021 et 2022 au Club FADOQ Les Blés Mûrs, au Cercle de Fermières des Éboulements et au Cercle de Fermières de Saint-Joseph-de-la-Rive;
- De rembourser les organismes qui ont effectué le paiement pour le loyer de l'année 2021.

217-11-21 Projet de mise en commun pour l'installation et l'utilisation d'un réservoir d'eau pour la protection incendie au Domaine Charlevoix

La ville de Baie-Saint-Paul et la municipalité des Éboulements désirent présenter un projet commun d'installation et d'utilisation d'un point d'eau pour la sécurité incendie dans le cadre de « L'AIDE FINANCIÈRE POUR DES PROJETS EN COOPÉRATION INTERMUNICIPALE » pouvant atteindre 60 % du montant global.

CONSIDÉRANT l'absence de borne-fontaine ou de point d'eau autant pour Baie-Saint-Paul que pour Les Éboulements dans le secteur du Domaine Charlevoix ;

CONSIDÉRANT que le projet de mise en commun mènera à la conclusion d'une entente de coopération intermunicipale pour l'utilisation et l'entretien du point d'eau ;

CONSIDÉRANT que le projet de mise en commun mènera à la conclusion d'une entente de coopération intermunicipale pour l'utilisation et l'entretien du point d'eau ;

CONSIDÉRANT que la ville de Baie-Saint-Paul sera désignée comme organisme responsable du projet pour la présente demande ;

CONSIDÉRANT que les coûts non financés seront divisés au prorata du nombre de bâtiments propres à chacun des territoires, soit 60 % pour Baie-Saint-Paul et 40 % pour Les Éboulements ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **QUE** le conseil des Éboulements s'engage à participer au « **Projet de mise en commun pour l'installation et l'utilisation d'un réservoir d'eau pour la protection incendie au Domaine Charlevoix** » et à assumer une partie des coûts ;
- **QUE** le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 — Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;
- **QUE** le conseil nomme la Ville de Baie-Saint-Paul organisme responsable du projet.

218-11-21 Nomination d'un substitut au sein du conseil des maires de la MRC de Charlevoix

CONSIDÉRANT que le conseil de la municipalité des Éboulements, en cas de l'absence du maire Pierre Tremblay au sein du conseil des maires de la MRC de Charlevoix, doit nommer un substitut pour le remplacer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Crevier et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- De nommer Diane Tremblay comme substitut au sein du conseil des maires, laquelle accepte cette nomination;
- De transmettre copie de la présente résolution à Karine Horvath, directrice générale de la MRC de Charlevoix.

219-11-21 Versement dans le programme de réhabilitation de l'environnement et pour la mise aux normes des installations septiques

CONSIDÉRANT les recommandations de paiement déposées au conseil relativement au programme de réhabilitation de l'environnement et pour la mise aux normes des installations septiques ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- De procéder au versement des sommes dues, selon les recommandations de paiement présentées au conseil à la suite des travaux de mise aux normes des installations septiques.

220-11-21 Motion de remerciements à Monsieur Emmanuel Deschênes

Au nom des membres du conseil, des employés(es) municipaux et de la population Ébouloise, Évelyne Tremblay, conseillère, adresse une motion de remerciements à Monsieur Emmanuel Deschênes, pour sa disponibilité, son dévouement et sa constante implication au cours des huit dernières années passées à occuper le poste de conseiller au sein de la municipalité des Éboulements.

221-11-21 Motion de remerciements à Monsieur Johnny Gauthier

Au nom des membres du conseil, des employés(es) municipaux et de la population Ébouloise, Sylvie Bolduc, conseillère, adresse une motion de remerciements à Monsieur Johnny Gauthier, pour sa disponibilité, son dévouement et sa constante implication au cours des quatre dernières années passées à occuper le poste de conseiller au sein de la municipalité des Éboulements.

222-11-21 Motion de félicitations à Monsieur Henri Tremblay

Au nom des membres du conseil, des employés(es) municipaux et de la population Ébouloise, Mario Desmeules, conseiller adresse une motion de félicitations à Monsieur Henri Tremblay pour son 100^e anniversaire de naissance ainsi que les souhaits sincères de santé, de paix et de bonheur pour les années à venir.

Représentation

Les membres du conseil font part de leur représentation au cours du mois de septembre.

Questions de l'assemblée

La période de questions débute à 20 h 45 et se termine à 21 h 10.

Certificat de crédit

Je soussignée, Linda Gauthier, certifie que la municipalité des Éboulements dispose de crédits suffisants pour pourvoir au paiement de toutes les dépenses ci-dessus mentionnées.

Linda Gauthier
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

223-11-21 Levée de l'assemblée

Il est proposé par Mario Desmeules et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée à 21 h 15 les points à l'ordre du jour ayant été traités.

Pierre Tremblay
Maire

Linda Gauthier
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière